



Délibération n° 27

Conseil Municipal du Lundi 16 décembre 2024

Service Urbanisme

Domaine de compétence :

1.5 - Protocole d'accord

Le Lundi Seize Décembre deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/12/2024

Membres présents : 22 puis 21 (Mr HURTREL Grégory quitte la séance à 20 h 20)

Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 7

Nombre de votants : 26

Affiché le 19/12/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET (à compter de 20 h 20).

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le site communal dit « des Abattoirs » au 5 Route d'Hilbert. Cette procédure a vocation à permettre la formulation chiffrée de projets privés, mais dans un cadre de développement défini par la collectivité.

Rapporteur : Mme Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la cession à titre onéreux de l'unité foncière communale de 1,2 ha au 5 route d'Hilbert appelé « terrains des ex-Abattoirs ».

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la propriété communale et sa traçabilité établie au travers des arrêtés préfectoraux du 24 juillet 1950 portant création du Syndicat intercommunal pour la création de l'abattoir ;

et du 6 juillet 2001 portant dissolution du Syndicat et répartissant les charges et recettes ;

VU l'avis favorable de la commission n°4 «Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer» en date du 3 octobre 2024 et la finalisation du document lors de la Commission ad hoc du 30 octobre 2024,

VU le document de consultation AMI Développement Urbain – « Terrains des ex-Abattoirs » ; joint en annexe 1, finalisé par la Commission ad hoc du 30 octobre 2024,

CONSIDERANT que la ville d'Etaples-sur-mer souhaite renforcer le centre-ville et qu'au regard de la rareté du foncier, ces terrains constituent un ensemble conséquent à valoriser ;

CONSIDERANT la procédure d'AMI qui autorise ces consultations à titre gratuit et sans engagement ferme de la collectivité dans les suites à donner ;

CONSIDERANT que ces terrains sont désaffectés de tout usage public depuis 2001 et qu'il a été procédé à la démolition des derniers bâtiments en 2023 ;

CONSIDERANT que, cependant, il conviendra de procéder au déclassement du domaine communal avant toute cession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cet Appel à Manifestation d'intérêt tel que joint en annexe et son calendrier de mise en œuvre ;
- D'autoriser M. le Maire à lancer cet AMI de manière large à compter du 2 janvier 2025 et jusqu'au 17 février 2025 et à organiser les visites du site prévues et les étapes de sélection prévues, en vue de recueillir toutes les participations recevables de projets privés.
- D'autoriser M. le Maire à négocier avec un opérateur choisi à l'issue des procédures de sélection préalables.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 1 abstention.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.